L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 22 OCTOBRE.

ANNONCES POLITIQUES.

Notice d'Election.

CONFORMEMENT à une proclamation de Son Excellence H. C. Warmoth, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du [illegible] 1868, les citoyens ci-en-leurs qualifiés [illegible] ci-dessous indiqués par la présente, [illegible] mardi, 3 novembre 1868 pour [illegible] un Président et un Vice-Président [illegible] Représentant au Congrès du district [illegible] du premier district congressionnel [illegible] de la Louisiane, savoir: la plus grande partie du district [illegible] de la rive droite du Mississippi [illegible] la portion de cette paroisse sur la rive [illegible] du fleuve, qui est au-dessous et à l'est de la rue [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans, comprenant les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et douzième districts représentants de la paroisse [illegible] et des paroisses St Bernard, Plaquemines, [illegible], Washington, Ste-Hélène et Livingston.

Le district du deuxième district électoral et un Représentant pour le terme non expiré (vacant par la mort de Phon. James Mann) et un pour le terme régulier du second district congressionnel, comprenant la portion de la paroisse d'Orléans sur la rive gauche du fleuve en haut et à l'Ouest de la rue Julia, dans la ville de la Nile-Orléans, comprenant les premier, deuxième, troisième et dixième districts représentants de la paroisse d'Orléans, et les paroisses Jefferson, Ste Charles, St Jean Baptiste, St Jacques, Lafourche et Terrebonne.

Le Gouverneur du 3e district électoral, composé des paroisses de Maria, St Martin, Assomption, Ascension, Calcasieu, Lafayette, de Landry, Iberville, [illegible] Iberia, Est Baton-Rouge et Ouest Baton-Rouge.

Le Gouverneur du district électoral, composé des paroisses Feliciana, Pointe-Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, De Soto, Caddo, Bossier et [illegible].

Le Gouverneur du district électoral, composé des paroisses Claiborne, Bienville, Jackson, Union, Morehouse, Carroll, Ouachita, Madison, Caldwell, Franklin, Tensas, Caddo et Concordia.

Les Electeurs pour l'Etat en général.

Les polls seront ouverts chaque président d'élection à la dite paroisse d'Orléans, de 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, le jour et à la date ci-dessus mentionnés savoir: MARDI, 3 NOVEMBRE 1868, pour recevoir les votes et déclarer qualités de la présente, sous la surveillance des commissaires et officiers nommés par les autorités désignées par la loi en devant être conduite et les retours faits par ce soussigné en vertu de la loi.

Donné sous le sceau du Shérif, à Orléans, Nouvelle-Orléans, ce 10 octobre 1868.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Salle No 7 de l'Hôtel-de-Ville,
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

—POUR LA—

PAROISSE D'ORLEANS,

SERONT OUVERTS LE

Vendredi, 25 Septembre 1868,

AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.
Rue Rampart, coin Annonciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. MCCUBBIN, J. H. MEILBEIER.

Deuxième Ward.
Promenade Tribes, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devegt.)
Rue Bons St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui habitent à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—HUGH A. NOBLE, THEO. LIPSHUTS, CHAS. CEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)
Rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui habitent à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—JAMES NEWTON, MARTIN DER, J. P. KEATING.

Quatrième Ward.
Faubourg de rue Conti et Tremé. Inspecteurs—M. H. HANNORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.
No 139 rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. ROUGELOT, L. A. SNAER, L. D. LARRIEU.

Sixième Ward.
Salle de l'Economie, rue des Ursulines entre Macale et Vauban. Inspecteurs—ALCIDE LEWIS, A. L. FOUCHO, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.
Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, F. J. BARNDULL.

Huitième Ward.
No 141, rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marais. Inspecteurs—JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGON.

Neuvième Ward.
Salle de rue Front, entre Montégut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. MOORE.

Dixième Ward.
Rue Figure des rues St Thomas et Josephine. Inspecteurs WM. BURROUGHS, G. L. SMITH, JOHN DRAVER.

Onzième Ward.
Salle de la Mairie, entre Septième et Huitième. Inspecteurs—ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, J. FOGARTY.

Algier, rive droite.
Maison Brooklyn. Inspecteurs—T. S. JOHNSON, C. L. SNYDER, WM. PEASE.

Les susdites personnes nommées de déposer ceofs ci-dessus mentionnés immédiatement, sinon il en sera nommé d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir les dimanches exceptés, jusqu'au soir du 24 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont données:

Premier Ward—De la rue Félicité à la rue Thalie.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Jible.
Troisième Ward—De la rue Jible à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St. Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Phil[illegible]
Sixième Ward—De la rue St-Philippe à rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux barrières de la ville.
Dixième Ward—De la rue Félicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Toledano (limites limites de la ville)
Par ordre du Bureau d'Enregistrement.

WM. BAKER,
21 sept—1m Président.

AVIS.

BUREAU D'ENREGISTREMENT,
ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans 21 septembre 1868.

CONFORMEMENT à la section 5 de la loi qui [illegible] le Bureau chargé de surveiller l'enregistrement des électeurs de l'Etat qui a été approuvée le 7 septembre 1868—tous ceux qui ont enregistrés [illegible] inscrits sur les registres ont le droit d'en appeler au Bureau d'enregistrement.

Le Bureau annonce à ceux qui réclament que tous les noms inscrits doivent être mis par écrit, qu'il n'exerce les mêmes [illegible] pour prendre connaissance des appels [illegible] et que quand viendra le jour d'entendre les parties intéressées, celles ci en seront avisées.

Par ordre du Bureau,

WILLIAM BAKER, Président.

AVIS

A tous ceux qu'on refuse d'enregistrer.

LES personnes qu'on refuse d'enregistrer et qui ont [illegible] d'enregistrés sont priées d'en avertir le Comité Central Démocratique d'Etat, au No 20 de la rue du Canal, de 4 à trois heures.

THOMAS STEEL,
Secrétaire du Comité Central Démocratique d'Etat.

Comité Central Démocratique d'Etat.

La réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 20.

THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, président.
H. St MARTIN, vice-prés. F. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, Sec. St. L. DUPEIRE, ass. sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. J. JEWELL, J. LEPTEN, W. P. HARPER, W. P. RILEY, R. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS ALLISON président ex-fficio.
O DUPEIRE, ARCH MITCHELL, M. W. CLONEY, N. ZACHARIE, A. STRIGHT, W. COLWOOD, A. LAMBIAS, L. LILLIA, JOHN HAAS, W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement

H St-MARTIN Président. J. H. KENOS vice-président
W. L. MURPHY, A. SAMBOLA,
J. OGLANEY, J. H. HUCKINS.
Secrétaire.

P. A. LAMBERT, vice-secrétaire de P. E. BONFORD

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28 647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessous procédant le SAMEDI, vingt quatre d'octobre courant, à la Bourse des Négociants et des Exportations sur Royale entre celles du Canal et de la Douane, à Deux heures de l'après Dîner, à la vente publique et définitive de la propriété dont description suit:

Trois terrains située dans le Premier District de la ville, dans l'Ext. Apollo St-Charles (autrefois Jacquemin Terpsichore et Mississippi, et désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 et 12 quatre lots des terrains ayant ces dimensions suivantes, savoir:

Le No 12 trente mesure vingt huit pieds cinq pouces de front sur Terpsichore sur une profondeur et rapide à la rue Terpsichore de quatre pieds.

Le No 11 trente mesure vingt-sept pieds quatre pouces de front sur la rue Terpsichore sur une profondeur de quatre pieds.

Le No vingt de trente mesure vingt-huit pieds cinq pouces de front à la rue Carondelet sur une profondeur de quatre pieds.

Ensemble avec les bâtisses en briques et amélioration qui y sont ouvertes, et tous droits, privilèges et servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient à Adolphe Jacquemin, [illegible] de l'acquisition que le défunt a avec lui de Marcel Stewart, suivant acte au rapport de Th. Lafitte, notaire, et devant notaire public en cette ville en date du 16 juillet 1858.

Saisie dans l'affaire et demanderesse.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—1 & 14 24 oct

[illegible] ventage étant rue des Bons Enfants entre Moat et Pelican—Succession de MARY GRATTEN [illegible] J. W. Wormsomber—No 28 848.

PARTIES DE PERIET, vendeur—Section No 46 de la Cour de District de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, le 14 novembre 1868, à [illegible] à la Bourse des Négociants et des Exportations, à la Rue Royale entre celles du Canal et Bienville, il sera vendu, à la vente publique et définitivement à la barre de l'Hôtel de ville, [illegible] Dupugnond, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 octobre 1868, le [illegible] ci-dessus:

Un terrain situé dans le Troisième District dans l'Ext. [illegible] rue des Bons Enfants, Amour Pelican et Moat, le dit terrain est de [illegible] sur le Nord-Est, environ [illegible] sur le Nord-Ouest, [illegible] sur le Sud-Est, environ [illegible] sur le Sud-Ouest, environ [illegible] pieds de face à la rue des Bons Enfants sur 127 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses comprenant [illegible] maisons [illegible] de quatre de dernière, [illegible] du Bureau de Transfert de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant, au bureau du Transfert des Etats Unis.

Mise à prix [illegible]

Bureau du Shérif, Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1868.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Salle No 7 de l'Hôtel-de-Ville,
Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

—POUR LA—

PAROISSE D'ORLEANS,

SERONT OUVERTS LE

Vendredi, 25 Septembre 1868,

AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.
Rue Rampart, coin Annonciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. MCCUBBIN, J. H. MEILBEIER.

Deuxième Ward.
Promenade Tribes, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devegt.)
Rue Bons St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui habitent à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—HUGH A. NOBLE, THEO. LIPSHUTS, CHAS. CEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)
Rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui habitent à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—JAMES NEWTON, MARTIN DER, J. P. KEATING.

Quatrième Ward.
Faubourg de rue Conti et Tremé. Inspecteurs—M. H. HANNORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.
No 139 rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. ROUGELOT, L. A. SNAER, L. D. LARRIEU.

Sixième Ward.
Salle de l'Economie, rue des Ursulines entre Macale et Vauban. Inspecteurs—ALCIDE LEWIS, A. L. FOUCHO, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.
Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, F. J. BARNDULL.

Huitième Ward.
No 141, rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marais. Inspecteurs—JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGON.

Neuvième Ward.
Salle de rue Front, entre Montégut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. MOORE.

Dixième Ward.
Figure des rues St Thomas et Josephine. Inspecteurs WM. BURROUGHS, G. L. SMITH, JOHN DRAVER.

Onzième Ward.
Salle de la Mairie, entre Septième et Huitième. Inspecteurs—ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, J. FOGARTY.

Algier, rive droite.
Maison Brooklyn. Inspecteurs—T. S. JOHNSON, C. L. SNYDER, WM. PEASE.

Les susdites personnes nommées de déposer ceofs ci-dessus mentionnés immédiatement, sinon il en sera nommé d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir les dimanches exceptés, jusqu'au soir du 24 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont données:

Premier Ward—De la rue Félicité à la rue Thalie.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Jible.
Troisième Ward—De la rue Jible à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St. Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Philippe.
Sixième Ward—De la rue St-Philippe à rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux barrières de la ville.
Dixième Ward—De la rue Félicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Toledano (limites limites de la ville)
Par ordre du Bureau d'Enregistrement.

WM. BAKER,
21 sept—1m Président.

AVIS.

BUREAU D'ENREGISTREMENT,
ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans 21 septembre 1868.

CONFORMEMENT à la section 5 de la loi qui [illegible] le Bureau chargé de surveiller l'enregistrement des électeurs de l'Etat qui a été approuvée le 7 septembre 1868—tous ceux qui ont enregistrés [illegible] inscrits sur les registres ont le droit d'en appeler au Bureau d'enregistrement.

Le Bureau annonce à ceux qui réclament que tous les noms inscrits doivent être mis par écrit, qu'il n'exerce les mêmes [illegible] pour prendre connaissance des appels [illegible] et que quand viendra le jour d'entendre les parties intéressées, celles ci en seront avisées.

Par ordre du Bureau,

WILLIAM BAKER, Président.

AVIS

A tous ceux qu'on refuse d'enregistrer.

LES personnes qu'on refuse d'enregistrer et qui ont [illegible] d'enregistrés sont priées d'en avertir le Comité Central Démocratique d'Etat, au No 20 de la rue du Canal, de 4 à trois heures.

THOMAS STEEL,
Secrétaire du Comité Central Démocratique d'Etat.

Comité Central Démocratique d'Etat.

La réunion régulière de ce comité aura lieu tous les MARDIS SOIRS, à sept heures et demie, à la salle du comité rue du Canal, No 20.

THOMAS STEEL, secrétaire.

Comité démocratique de la paroisse d'Orléans.

JOS. ELLISON, président.
H. St MARTIN, vice-prés. F. LABARRE, Trésorier
C. W. CULBERTSON, Sec. St. L. DUPEIRE, ass. sec.

Comité Exécutif.

JOS. ELLISON, président ex-officio.
M. LARDNER, E. J. JEWELL, J. LEPTEN, W. P. HARPER, W. P. RILEY, R. C. BOND.

Comité de Finance.

JOS ALLISON président ex-fficio.
O DUPEIRE, ARCH MITCHELL, M. W. CLONEY, N. ZACHARIE, A. STRIGHT, W. COLWOOD, A. LAMBIAS, L. LILLIA, JOHN HAAS, W. P. DUNHAM.

Comité de Naturalisation et d'Enregistrement

H St-MARTIN Président. J. H. KENOS vice-président
W. L. MURPHY, A. SAMBOLA,
J. OGLANEY, J. H. HUCKINS.
Secrétaire.

P. A. LAMBERT, vice-secrétaire de P. E. BONFORD

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28 647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessous procédant le SAMEDI, vingt quatre d'octobre courant, à la Bourse des Négociants et des Exportations sur Royale entre celles du Canal et de la Douane, à Deux heures de l'après Dîner, à la vente publique et définitive de la propriété dont description suit:

Trois terrains située dans le Premier District de la ville, dans l'Ext. Apollo St-Charles (autrefois Jacquemin Terpsichore et Mississippi, et désignés par les numéros 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 et 12 quatre lots des terrains ayant ces dimensions suivantes, savoir:

Le No vingt de trente mesure vingt-huit pieds cinq pouces de front sur Terpsichore sur une profondeur de quatre à la rue Terpsichore de quatre pieds.

Le No 11 trente mesure vingt-sept pieds quatre pouces de front sur la rue Terpsichore sur une profondeur de quatre pieds.

Le No vingt de trente mesure vingt-huit pieds cinq pouces de front à la rue Carondelet sur une profondeur de quatre pieds.

Ensemble avec les bâtisses en briques et amélioration qui y sont ouvertes, et tous droits, privilèges et servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient à Adolphe Jacquemin, [illegible] de l'acquisition que le défunt a avec lui de Marcel Stewart, suivant acte au rapport de Th. Lafitte, notaire, et devant notaire public en cette ville en date du 16 juillet 1858.

Saisie dans l'affaire et demanderesse.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—1 & 14 24 oct

[illegible] ventage étant rue des Bons Enfants entre Moat et Pelican—Succession de MARY GRATTEN [illegible] J. W. Wormsomber—No 28 848.

PARTIES DE PERIET, vendeur—Section No 46 de la Cour de District de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, le 14 novembre 1868, à [illegible] à la Bourse des Négociants et des Exportations, à la Rue Royale entre celles du Canal et Bienville, il sera vendu, à la vente publique et définitivement à la barre de l'Hôtel de ville, [illegible] Dupugnond, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 octobre 1868, le [illegible] ci-dessus:

Un terrain situé dans le Troisième District dans l'Ext. [illegible] rue des Bons Enfants, Amour Pelican et Moat, le dit terrain est de [illegible] sur le Nord-Est, environ [illegible] sur le Nord-Ouest, [illegible] sur le Sud-Est, environ [illegible] sur le Sud-Ouest, environ [illegible] pieds de face à la rue des Bons Enfants sur 127 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses comprenant [illegible] maisons [illegible] de quatre de dernière, [illegible] du Bureau de Transfert de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant, au bureau du Transfert des Etats Unis.

Mise à prix [illegible]

Bureau du Shérif, Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1868.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie	$819,604 03
Sur les risques de mer	386,734 17
Sur risques de rivières	95,843 92
Total	$1,101,182 32
Moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$238,547 00
Primes remboursées	39,421 00
	$299,318 07
Montant net des primes le 31 mai 1868	$801,864 15
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie	$271,238 27
Sur les risques de mer	178,940 00
Sur les risques de rivières	46,959 29
	$497,098 01
Taxes	28,012 61
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$125,202 04
	$650,314 36
Bénéfice net	$277,529 79
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriétés foncières	$139,617 97
Billets garantis par hypothèques	$75,897 35
Billets garantis par nantissement	30,147 32
En caisse	128,478 24
Actions de banques et de banques de fer	104,200 00
Primes en voie de perception	30,735 6
Bons de la ville	32,000 00
Effets à recevoir	127,154 79
Scrips de Compagnies d'Assurances	49,986 00
Actions "Dry Dock Valletta"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	3,700 00
Actions "Mississippi Marine Assurance"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La Equitable Life Ins. Co"	200 00
Bons de l'Etat	1,000 00
Total	$1,489,414 16
En moins: Intérêts non réalisés et intérêts à payer sur billet prochain	$101,363 16
5% dû du scrip de 1839 payable en juillet	10,000 00
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	236,547 00
	$347,910 16
Actif net	$1,037,503 20

Le Bilan ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurmenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868.

PAUL COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, en second lieu de juillet prochain, TRENTE CINQ POUR CENT sur le Certificat du Scrip de 1839, et de payer comt d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie:

— Directeurs —

John Pemberton,	P. Maspero,	Pierre Foute
M Puig,	David McCord,	S Z Relf,
Chas. Sugary,	J J Fernandez,	L F Gassiot
P S Wills.	J Morgan Hall	18 juillet

HUITIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DU STAR,
RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1868	$40,678 23
Savoir:	
Sur les risques d'incendie	$30,855 62
Sur les risques de mer	3,836 41
Sur les risques de rivière	5,976 25
	$40,678 28
Moins:	
Pertes sur les risques d'incendie	$4,561 71
Pertes sur les risques de mer	5,980 45
Pertes sur les risques de rivière	1,973 35
	$11,480 49
	$29,192 79
Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant en crédit du compte contingent	$3,265 59
	$26,927 20
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dès au 1868 y compris les bénéfices	$6,312 10
	$20,615 10
Bénéfice net	$7,161 82
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Bons sont scrip bons de la ville	$197,200 00
Avalués à $200	
Sont vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et de Nord à 70 c.	86,000 00
Sont deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Sept bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S et Texas, évalués à 50 c.	3,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.	108,156 00
Prêts sur garantie	20,400 00
Prêts sur hypothèques	53,000 00
Effets à recevoir	11,396 34
Primes dues et en voie de perception	17,132 00
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	13,400 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dès et non recouvrés	12,800 00
En caisse	24,974 41
	$707,760 81

Au bilan qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assurmenté et signé par devant moi, ce 28 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, sur pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre résolu d'émettre—scrip de trente-deux pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN O. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jas. G Gaines,	E. J. Hart
Henry Rosebure,	Jas. C. Robb
H. T. Lonsdale,	J. H. Stanfiel
E. Bisson,	J. B. Bres,
J. C. Burell,	Thos. Sloo,
Thos. A James	

16 janv—1m

LUIS LEONIARD vs ANTHON LANCH—No 16 TROISIEME SECTION DE PAIX—Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi d'ités par l'Honorable Juge P. Montague, Troisième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, agissant comme général, à la vente publique à la porte du Bureau de la Paix, le VENDREDI, et trente-deux jour d'octobre courant, à midi, au No 23 de l'avenue de la Bourse, entre les rues Dauphine et Canal, des propriétés suivantes, savoir—

Un drap servant d'hôtel-de-ville et meublé.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée.

Conditions—Comptant, au bureau du Trésor des Etats Unis.

J. A. MOLAISON,
Constable.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

MÉDAILLE D'HONNEUR.

HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE — HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE

BLANCHE ET BRUNE

En désinfectant l'Huile de Foie de Morue, M. CHEVRIER a donné à cette précieuse préparation thérapeutique une odeur et une saveur agréable qui ne lui enlèvent aucune de ses propriétés.

Cette importante découverte, qui a valu à son auteur une Médaille d'honneur, a généralement répandu l'usage de l'Huile de Foie de Morue désinfectée.

Les médecins la prescrivent de préférence à l'exclusion de toutes les autres, dans toutes les maladies où l'Huile de Foie de Morue est indiquée.

Voir, pour plus de détails, les rapports médicaux contenus dans la notice qui accompagne chaque flacon.

FERRUGINEUSE DE CHEVRIER.

M. CHEVRIER a complété sa découverte en associant l'Iodure de fer à l'Huile de Foie de Morue désinfectée. Cette Huile de Foie de Morue ferrugineuse a toutes les propriétés de l'huile et du fer: elle se digère facilement et ne donne jamais de constipation. Elle est donc préférable aux autres préparations ferrugineuses (pilules ou sirops), elle convient dans toutes les maladies où le fer est employé. Phthisie pulmonaire, bronchite, rachitisme, scrofules, dartres, goutte, le rhumatisme chronique, les catarrhes anciens, les dyspepsies, les convalescences difficiles et faiblesses de constitution.

Pharmacie CHEVRIER, 21 rue du Faubourg Montmartre, à Paris.

A la même Pharmacie, se trouve le VIN et ELIXIR DE COCA, toniques et fortifiants.

Les TAFFETAS VULNÉRAIRE et ARNICA pour les contusions, etc.

Les GRANULES de BISMUTH composés contre les diarrhées, dissenteries, maux d'estomac, etc.

DÉPOTS: A NEW-YORK chez MM. JOHN MILHAU, pharmacien, 183, Broadway. — A la NILE-ORLEANS: chez MM DUCONGÉ, MAUSSEL et BOGEL, droguistes: MONTEGUE, DULOUIS, SERWAN, LOUIS CASTEL, pharmaciens, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique À LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.

Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (fl. de 30 gr.) dans les

Gastrites Gastralgies Algeurs Nausées Pituites
Indigestions Diarrhées Gas Pesanteurs Migraines
et les Vomissements chez les Dames enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, Mougin, Ducongé, Bogel, Maussel et Cie, Hart. Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.

A Paris, chez MORROT, succr, 28, rue des Lombards.

FAIRE DES CONTREFAÇONS DE LA VÉRITABLE PEPSINE BOUDAULT

ANÉMIE, *maux d'estomac, appauvrissement du sang, maladies des dames et des jeunes filles*, guérison par le Phosphate de fer soluble de LERAS, docteur ès-sciences. Ce ferrugineux représente les éléments des os et du sang, c'est le seul qui n'échauffe pas, le seul aussi sans action sur les dents.

MALADIES DES ENFANTS, *lymphatisme, anémie, engorgement des glandes du cou, pâleur et mollesse des chairs, eruptions de la peau*, le Sirop de raifort iodé de GRIMAULT et Cie est populaire pour leur guérison, et remplace avantageusement l'huile de foie de morue, si désagréable et si indigeste.

MIGRAINES, *névralgies*, guérison instantanée par le Guarana de GRIMAULT et Cie. Un seul paquet suffit, le plus souvent, pour faire disparaître la plus violente migraine. Son efficacité lui a valu son admission dans la pharmacopée, publiée l'année dernière par ordre du gouvernement.

RHUMES, *catarrhes, bronchites, grippe, irritations de poitrine*. Le *Sirop de Sève de pin maritime* de LAGASSE, pharmacien à Bordeaux, est le remède par excellence de ces diverses affections.

MAUX D'ESTOMAC, *digestions difficiles, renvois de gaz, vomissements après les repas*; l'usage des Pastilles de lactate de soude et de magnésie de BURIN DU BUISSON, lauréat de l'Académie de médecine, est consacré par la science.

ASTHME, *oppression*. L'efficacité des Cigarettes indiennes au Cannabis indica de GRIMAULT et Cie est incontestable.

Dépôts à la *Nouvelle-Orléans*, chez MM. **Duconge, Mansell et Bogel, Monteuse Deloche, Castel**; à *Saint-Martinville*, **Schwab**; à *Natchitoches*, **Simmons**; à *Thibodeaux*, **J. Thibodeaux**, et dans les principales pharmacies.

MAUX D'ESTOMAC. — Guérison en peu de jours par le CHARBON DE BELLOC, sous forme de poudre ou de pastilles.

MIGRAINES, NÉVRALGIES. — Ces affections sont dissipées rapidement par les PERLES D'ÉTHER du docteur Clertan.

L'ANÉMIE et les autres maladies qui nécessitent l'emploi des ferrugineux sont toujours combattus avec le plus grand succès par les PILULES DE VALLET. *Chaque pilule* porte en creux le nom de VALLET.

POUDRE DE ROGÉ. — Il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une demi-bouteille d'eau pour obtenir une limonade d'un goût agréable, qui purge sans douleur ni coliques.

VIN DE QUINIUM *de Laberraque*. — Ce vin, un des seuls dont la composition soit garantie constante, est une des meilleures préparations de quinquina. Il agit d'une façon remarquable sur les convalescents en leur rendant des forces et hâtant leur retour à la santé. Il guérit les fièvres anciennes alors que le sulfate de quinine n'agit plus.

MALADIES DE LA VESSIE. — La plupart de ces maladies, ainsi que les scatiques, lombagos, et toutes les douleurs nerveuses en général, sont guéries par les PERLES D'ÉSENCE DE TÉRÉBENTHINE de Clertan. Le professeur Trousseau dans son *traité de thérapeutique*, conseille de les prendre au moment des repas à la dose de 4 à 12.

HUILE *de foie de morue* **DE BERTÉ**, garantie pure et de première qualité; une des seules approuvées par l'académie de médecine.

AVIS. — *Tous ces médicaments ont été approuvés par l'Académie impériale de médecine de Paris.*

DÉPOTS: NEW-YORK, *Fougera, Milhau*. — NOUVELLE-ORLÉANS, *Ducongé*. — LA HAVANE, *Serra et Cie*. — CARACAS, *Starup*. — SAN FRANCISCO, *Lefiers et Cie*, et dans toutes les grandes villes.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance.
Mutuelle du Crescent.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$239,172 92
Primes de mer " "	94,962 42
Primes de rivière " "	177,804 53
	$509,770 20
Total net des primes	$447,834 23
Pertes payées par l'incendie, payées et développées	$ 89,500 03
Pertes de mer	67,074 06
" rivières	35,572 47
Pertes payées	26,019 54
Payé—réassurances et comptes ne les de scrip